

Règlement des épreuves du Locronan-Plogonnec-Quimper du Dimanche 29 Mars 2026

Art.1. Inscriptions : Fourniture lors de l'inscription du n° PPS (**P**arcours de **P**révention **S**anté) obtenu sur « pps.athle.fr » datant de moins de 3 mois au jour de l'épreuve (Inscription provisoire si au-delà des 3 mois), ou d'une licence FFA en cours de validité. La présentation d'une pièce d'identité sera demandée lors du retrait du dossard.

Art.2. Catégories : Les épreuves sont ouvertes à toute personne (H/F) à partir de la catégorie Minimes (né en 2012 et avant) pour le 5km, à partir de la catégorie Cadets (né en 2010 et avant) pour le 10km et à partir de la catégorie Juniors (né en 2008 et avant) pour le Semi-Marathon.

Art.3. Dossards : Les dossards seront remis le Samedi 28/03 de 15h00 à 19h00 et le Dimanche 29/03 de 09h00 à 13h00 à l'Espace DAN AR BRAZ Rue de Stang Bihan à Quimper. Chaque dossard est personnel, nominatif et non-cessible. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne reste responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Art.4. Nombre maximum de participants : limité à 500 participants pour le 5km, 1500 participants pour le 10 km et à 3000 participants pour le Semi-Marathon.

Art.5. Départ/Parcours/Arrivée :

- Départ à 14h30 de Quimper (Rue Kéréon) pour le 5km.
- Départ à 13h00 de Plogonnec (Le Croëzou) pour le 10km.
- Départ à 14h30 de Locronan pour le Semi-Marathon.

Des sas de départ « Elites et Préférentiels » seront mis en place pour les concurrents selon leur objectif chronométrique, ils devront renseigner lors de leur inscription un temps de référence attesté sur la même distance et datant de moins de 2ans. Sans justification de performance attestée, l'organisation se réserve le droit de leur refuser l'accès à ces sas.

Le parcours sera indiqué par un marquage au sol temporaire ainsi que par des panneaux de fléchage. Des repères kilométriques seront positionnés à tous les kilomètres du 10km et du Semi-Marathon.

Un système de chronométrage par puce sera disposé au niveau des départs et de l'arrivée ; un temps intermédiaire sera donné au km10 du Semi-Marathon.

Des barrières horaires seront mises en place sur les deux épreuves aux points suivants :

5km : au km2.5 / 0h23 et au km4 / 0h36

10km : au km5 / 0h45 et au km8 / 1h12

Semi-Marathon : au km5 / 0h37, au km10 / 1h15, au km13,5 / 1h40 et au km 17,5 / 2h09

Les concurrents franchissant ces barrières horaires au-delà des temps indiqués seront mis hors-course par l'organisation pour des raisons de sécurité.

Art.6. Courses Jeunes 7-13ans (à Locronan et à Quimper) : Inscriptions en ligne uniquement, sur le site de l'organisation. Présentation obligatoire d'une autorisation parentale + Questionnaire de santé ou d'une licence sportive (tous sports) datée de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Art.7. Coureurs et suiveurs : Les concurrents doivent courir seuls, non accompagnés de chiens ou tout élément susceptible de gêner la progression des autres concurrents. Les suiveurs, notamment à vélo ou rollers sont interdits sous peine de disqualification.

Art.8. Ravitaillements : Ravitaillement uniquement à l'arrivée pour le 5km, 2 postes de ravitaillement en eau pour le 10 km (km4.5 et km8), 4 postes de ravitaillement en eau pour le Semi-Marathon (km4.5, km10, km15 et km18). A l'arrivée, chaque concurrent se verra remettre un sachet contenant un ravitaillement liquide et solide. Chacun devra déposer ses déchets (gobelets, emballages plastiques...) dans les bacs positionnés au niveau des postes de ravitaillement, sous peine de disqualification.

Art.9. Contrôles : Chaque concurrent recevra un dossard avec système de chronométrage à puce qui **devra être porté de façon très lisible sur la poitrine et qui ne devra être ni plié, ni découpé** sous peine de disqualification, des contrôles ponctuels seront effectués sur le parcours. Tout concurrent abandonnant devra retirer son dossard et le remettre au poste de ravitaillement le plus proche ; il pourra être rapatrié vers le site d'arrivée grâce aux véhicules balai mis à disposition par l'organisation.

Art.10. Sécurité : La manifestation bénéficie du régime de la priorité de passage, des commissaires de course munis de gilets jaunes haute visibilité seront disposés sur le parcours, à chaque carrefour, afin de régler la circulation automobile.

Art.11. Service Médical : Une assistance médicale sera assurée sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée. Les services médicaux seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Art.12. Contrôles anti-dopage : des contrôles anti-dopage pourront être effectués à l'arrivée sur les concurrents désignés par les officiels en charge des contrôles.

Art.13. Récompenses : Tous les participants recevront un lot.

Pour le 10km et le Semi-Marathon, des lots de valeur seront distribués aux 5 premières et 5 premiers au classement « scratch ». Présence obligatoire des lauréats lors du podium protocolaire « scratch », aucun envoi de lots par courrier.

Les 3 premiers Masters (M0 à M9) recevront également un lot, Un lot de valeur sera attribué aux premières et premiers des catégories de jeunes (Cadet, Junior, Espoir pour le 10km; Junior, Espoir pour le semi). Pas de cumul de récompenses avec le classement « scratch ».

Sur chaque épreuve (10km et semi), il sera établi pour les clubs FFA, un classement par Equipe sur 4 coureurs (1 féminine minimum), le premier club recevra un lot.

Sur chaque épreuve (10km et semi), il sera établi pour les autres équipes, un classement sur 4 coureurs (1 féminine minimum), le premier classé recevra un lot.

Pour le 5km, des lots de valeur seront distribués aux 3 premières et 3 premiers au classement « scratch ». Présence obligatoire des lauréats lors du podium protocolaire « scratch », aucun envoi de lots par courrier.

Art.14. Navettes bus : Les navettes seront prises au départ du parking à proximité de l'Espace DAN AR BRAZ à Quimper, à destination des sites de départ.

- 5km : navettes QUB vers le centre ville à partir de 12h30.
- 10km : première navette à 10h45, dernière navette à 12h00.
- Semi-Marathon : première navette à 11h45, dernière navette à 13h15.

Art.15. Droit à l'image : Tout concurrent autorise expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art.16. Assurance annulation (+3€) : Uniquement en cas de blessure, maladie, accident ou décès du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant. Le remboursement se fera sur présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif adressé à l'organisation au plus tard le 29 Mars 2026.

Art.17. Assurance : La manifestation est couverte par une police d'assurance en Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art.18. Transferts d'une course à l'autre : Pas de remboursement de la différence de prix de l'inscription si passage du semi vers le 10km ou le 5km, ni du 10km vers le 5km. Du 5km vers le 10km ou le semi et du 10 km vers le semi, paiement de la différence de prix de l'inscription par le coureur en fonction du tarif applicable au moment où il souhaite effectuer le changement.

Art.19. Annulation : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de toutes autres circonstances mettant en jeu la sécurité des concurrents ou sur décision de l'autorité préfectorale, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie des épreuves sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art.20. Ce règlement est complémentaire au règlement des manifestations Running 2026, adopté par le Comité Directeur de la FFA en Juin 2025 et applicable au 1er Septembre 2025. De plus, les règles sanitaires en vigueur le jour de la manifestation pourront venir compléter ce règlement. Tout concurrent devra s'y conformer sous peine de disqualification.

Art.21. Tout concurrent reconnaît, du seul fait de son inscription, avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Il est rappelé qu'au-delà de la fourniture d'un certificat médical conforme ou d'une licence (PPS) valide, il appartient à tout concurrent de s'assurer qu'il est en capacité physique de participer à l'épreuve pour laquelle il s'est inscrit.

Association KEMPER KERNE SPORTS

Site Internet : <https://www.locronan-quimper.bzh/>

Email : contact@locronan-quimper.bzh